

Commission permanente du Conseil général du 25 septembre 2008

Sept délibérations adoptées lors de cette réunion de la Commission permanente concernaient la délégation de Pascal Popelin

Attribution d'une subvention à l'association AIDES

Pascal Popelin a proposé le versement d'une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 69 000€ au titre de l'année 2008 à l'association « AIDES », qui œuvre en faveur des personnes porteuses du VIH et de leur entourage, notamment en Seine-Saint-Denis au moyen d'un « pôle départemental » implanté à Noisy-le-Sec

Attribution d'une subvention à l'association des stomisés de Seine-Saint-Denis

Pascal Popelin a proposé le versement d'une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 2 000€ au titre de l'année 2008 à l'association des stomisés de Seine-Saint-Denis, qui aide moralement et matériellement les malades porteurs d'une stomie (poche de recueil) à la suite d'une intervention chirurgicale (le plus souvent un cancer).

Attribution d'une subvention à l'association « sol en si »

Pascal Popelin a proposé le versement d'une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 25 000€ au titre de l'année 2008 à l'association « sol en si », qui œuvre pour répondre aux besoins des enfants et de leurs parents touchés par le VIH, au moyen notamment d'un lieu d'accueil situé à Bobigny.

Attribution d'une subvention à l'association « horizon cancer »

Pascal Popelin a proposé le versement d'une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 10 000€ au titre de l'année 2008 à l'association « horizon cancer », dont le siège est à Montfermeil, qui apporte une aide morale, administrative, juridique et financière aux malades.

Convention de financement des examens de prévention bucco-dentaire des enfants de 6 ans en établissements scolaires

Le Conseil général mène une politique de lutte contre la carie dentaire. Dans ce cadre, plus de 20 000 enfants (1 000 classes de CP) bénéficient d'un examen bucco-dentaire. La Caisse primaire d'assurance maladie de Seine-Saint-Denis participe à ce programme en versant au Département la somme de 139 000€ pour l'année scolaire 2008-2009. Pascal Popelin a proposé au Conseil général de signer la convention permettant d'obtenir ce financement.

Attribution d'une subvention à l'association des laryngectomisés et mutilés de la voix

Pascal Popelin a proposé le versement d'une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 1 000€ au titre de l'année 2008 à l'association des laryngectomisés et mutilés de la voix, qui apporte un soutien et une information aux malades, à leur famille et à leur entourage (réinsertion familiale, sociale et professionnelle).

